

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 30 mai 2024 relatif aux modalités de candidature des organisations professionnelles d'employeurs dans le cadre de l'établissement de leur représentativité en 2025

NOR : TSST2414739A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2151-1 à L. 2152-5 et R. 2151-1 à R. 2152-18,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La période de dépôt des candidatures prévue à l'article R. 2152-12 du code du travail est fixée du 12 juin 2024 à 12 heures au 12 novembre 2024 à 12 heures, heure de Paris, pour les candidatures effectuées en application de l'article R. 2152-14 et du 12 juin 2024 à 12 heures au 12 décembre 2024, heure de Paris, pour les candidatures effectuées en application des articles R. 2152-15 et R. 2152-16.

Le ministre chargé du travail contrôle la complétude des dossiers de candidature et les instruit.

Art. 2. – Les candidatures des organisations professionnelles d'employeurs sont déposées auprès des services centraux du ministère chargé du travail par voie électronique sur le site internet suivant : www.representativite-patronale.travail.gouv.fr.

Le dépôt d'une candidature est ouvert à toute personne dûment mandatée à cet effet par une organisation professionnelle d'employeurs candidate.

Une candidature peut être effectuée au niveau d'une branche professionnelle, d'une branche ou d'un secteur agricole, au niveau national et multi-professionnel et au niveau national et interprofessionnel.

Lorsqu'une organisation professionnelle d'employeurs souhaite voir établie sa représentativité dans plusieurs branches professionnelles, elle effectue une déclaration de candidature au titre de chacune des branches dans laquelle elle est candidate.

Lorsqu'une organisation professionnelle d'employeurs est également candidate à la désignation des membres siégeant au sein de l'assemblée générale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants et au sein de ses instances régionales en application des dispositions de l'article L. 612-6 du code de la sécurité sociale, les pièces justificatives communes à cette candidature et à celles prévues par le présent arrêté ne font l'objet que d'un seul dépôt.

Art. 3. – I. – Les données relatives au nombre par département d'entreprises adhérentes de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate à l'établissement de sa représentativité, au nombre de salariés employés par ces mêmes entreprises, au nombre par département de ces mêmes entreprises qui emploient au moins un salarié, au nombre par département de ces mêmes entreprises qui emploient moins de onze salariés et, le cas échéant, les listes des organisations professionnelles adhérentes et des structures territoriales statutaires dont l'organisation professionnelle candidate demande la prise en compte pour l'établissement de sa représentativité sont déclarées par voie électronique sur le site internet mentionné à l'article 2 du présent arrêté.

II. – Dans tous les cas sont jointes au dossier de candidature les pièces justificatives suivantes :

1° Le mandat signé de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate donnant pouvoir au mandataire pour effectuer la déclaration de candidature ;

2° Les derniers comptes de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, ou le lien internet si les comptes ont été publiés sur le site de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate ou sur le site www.journal-officiel.gouv.fr de la direction de l'information légale et administrative ;

3° Une copie des statuts de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate ainsi que du formulaire de leur dépôt à la mairie ou à la préfecture permettant d'apprécier le critère mentionné au 4° de l'article L. 2151-1 du code du travail ;

4° Les justificatifs du critère de l'influence, notamment la référence de publications, la copie d'actes ou des programmes de colloques ou de congrès, ou de tout autre document permettant de démontrer que l'organisation professionnelle candidate mène des actions pour défendre les intérêts de la profession, du secteur représenté ou de l'interprofession et de ses adhérents, pour l'année en cours ou les années antérieures ;

5° Les déclarations relatives au nombre d'entreprises adhérentes et leurs salariés, et la liste des organisations professionnelles et structures territoriales statutaires dont elle demande la prise en compte pour l'établissement de sa représentativité, saisies en ligne, imprimées et signées pour identification par le commissaire aux comptes ;

6° Les attestations du ou des commissaires aux comptes définies aux articles R. 2152-6 et R. 2261-1-1 du code du travail ;

7° La fiche de synthèse mentionnée à l'article R. 2152-6 du code du travail renseignée et paraphée par le commissaire aux comptes ;

8° La ou les délibérations définissant les règles en matière de cotisations fixées par l'organe compétent de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate.

III. – En cas de demande de prise en compte de structures territoriales statutaires et/ou d'organisations professionnelles d'employeurs adhérentes, l'organisation professionnelle d'employeurs candidate joint les pièces justificatives suivantes :

1° La liste des organisations professionnelles adhérentes et/ou des structures territoriales statutaires prise en compte pour la mesure de son audience ;

2° Les attestations du ou des commissaires aux comptes définies aux articles R. 2152-8 et R. 2152-9 du code du travail ;

3° Les fiches de synthèse associées aux attestations renseignées et paraphées par le commissaire aux comptes ;

4° La ou les délibérations définissant les règles applicables en matière de cotisations fixées par l'organe compétent des structures territoriales statutaires et des organisations professionnelles ;

5° Les déclarations relatives au nombre d'entreprises directement adhérentes et leurs salariés signées pour identification par le commissaire aux comptes ;

6° Une copie des statuts de l'organisation professionnelle d'employeurs non candidate ;

7° Toutes pièces justificatives de l'organisation professionnelle d'employeurs non candidate permettant de s'assurer du respect de la publicité de leur adhésion à une organisation candidate avant le 31 décembre précédant l'année de déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 du code du travail.

IV. – En cas de demande de prise en compte de structures territoriales statutaires et/ou d'organisations professionnelles d'employeurs ne revendiquant aucune entreprise directement adhérente, l'organisation professionnelle d'employeurs candidate joint à sa candidature les pièces justificatives suivantes :

1° La ou les délibérations définissant les règles applicables en matière de cotisations fixées par l'organe compétent des structures territoriales statutaires et/ou des organisations professionnelles afférentes ;

2° L'attestation du ou des commissaires aux comptes portant sur la qualité de structure territoriale statutaire ou du lien d'adhésion de l'organisation professionnelle d'employeurs non candidate.

V. – En cas d'attestation recouvrant l'ensemble de ses structures territoriales statutaires, l'organisation professionnelle d'employeurs candidate joint les pièces justificatives suivantes :

1° La ou les délibérations définissant les règles applicables en matière de cotisations fixées par l'organe compétent des structures territoriales statutaires ;

2° Les déclarations relatives au nombre d'entreprises directement adhérentes et leurs salariés, signées pour identification par le commissaire aux comptes.

Art. 4. – Une fiche de synthèse conforme au modèle mentionné à l'annexe I du présent arrêté est jointe aux attestations prévues par les articles R. 2152-6, R. 2261-1-1, R. 2152-8 et R. 2152-9 du code du travail.

Art. 5. – Les déclarations relatives au nombre d'entreprises adhérentes et leurs salariés sont établies conformément aux modèles mentionnés à l'annexe II du présent arrêté et jointes au dossier de candidature. Chacune des pages des déclarations doit être signée pour identification par le commissaire aux comptes.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 mai 2024.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
P. RAMAIN

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I

Modèle de fiche de synthèse des contrôles effectués par le CAC.

ANNEXE II

1. Modèle de formulaire F1BR.
2. Modèle de formulaire F2BR.
3. Modèle de formulaire F3BR.
4. Modèle de formulaire F1Agri.
5. Modèle de formulaire F2Agri.
6. Modèle de formulaire F3Agri.
7. Modèle de formulaire FNM.
8. Modèle de formulaire F1NI.
9. Modèle de formulaire F2NI.
10. Modèle de formulaire F3NI.

ANNEXE I



Ministère du travail
**Fiche de synthèse des contrôles effectués par le
 commissaire aux comptes dans le cadre de la
 mesure de l'audience des organisations
 professionnelles d'employeurs**

Article R. 2152-6 du Code du Travail

Nom du commissaire aux comptes : Organisation professionnelle d'employeurs candidate, non candidate ou
structure territoriale : Branche, Secteur
agricole ou Périmètre : Libellé IDCC, n° de secteur agricole ou n° de PAB ou de PUN Nombre d'entreprises adhérentes déclarées Nombre de salariés déclarés **I- Nombre d'entreprises adhérentes**Méthode de contrôle (cochez la case
correspondante) :Exhaustive Echantillon Si échantillon, **nombre** des entreprises
adhérentes contrôlées : Si échantillon, **nombre** des effectifs des
entreprises contrôlés : Si échantillon, **part** en pourcentage des
entreprises contrôlées sur l'ensemble des
entreprises déclarées : Si échantillon, **part** en pourcentage des effectifs
des entreprises contrôlées sur l'ensemble
des salariés déclarés :

1 - Nombre et part d'entreprises déclarées à tort comme adhérentes pour l'un des motifs suivants :

- a) aucun des salariés de l'entreprise ne relève de la convention collective dans laquelle l'organisation professionnelle d'employeurs se porte candidate* ;
 b) l'adhésion de l'entreprise a été prise en compte plus d'une fois au profit de la même structure territoriale ou de la même organisation professionnelle ;
 c) le versement de la cotisation de l'entreprise n'a pas été constaté au 31 mars de l'année de déclaration de candidature ;
 d) la cotisation de l'entreprise n'a pas été versée conformément aux règles fixées par une délibération de l'organe compétent de l'organisation professionnelle d'employeurs ou d'une structure territoriale statutaire de cette organisation ;
 e) il n'a pas pu être établi que le versement de la cotisation de l'entreprise a été effectué selon des modalités assurant son information quant à l'organisation destinataire de la cotisation ;
 f) une réduction supérieure à 50% a été appliquée au montant de la cotisation de l'entreprise ;
 g) l'adhésion de l'entreprise a été effectuée par l'intermédiaire d'une autre entreprise mais aucun accord écrit n'est établi ;
 h) l'adhésion de l'entreprise a été effectuée par l'intermédiaire de l'un de ses établissements mais aucune délégation de pouvoir du chef d'entreprise n'est établie

 %

2 - Nombre d'organisations non candidates revendiquées à tort pour l'un des motifs suivants :

- a) son adhésion n'a pas été rendue publique ;
 b) l'attestation selon laquelle elle n'est pas elle-même candidate à la représentativité n'est pas établie ;
 c) sa cotisation n'a pas été versée conformément aux règles fixées par une délibération de l'organe compétent de l'organisation professionnelle à laquelle elle adhère ;
 d) une réduction supérieure à 50% a été appliquée au montant de sa cotisation ;
 e) l'entité à laquelle elle adhère est une structure territoriale statutaire ;
 f) sa forme juridique n'est ni syndicale (loi 1884) ni associative (loi 1901) ;
 g) sa forme juridique est associative (loi 1901) mais ses statuts ne lui confèrent pas de compétence en matière de négociation d'accords collectifs de travail

 **

3 - Nombre de structures territoriales statutaires revendiquées à tort pour l'un des motifs suivants :

- a) il n'a pas pu être établi qu'elle dispose de la personnalité morale ;
 b) son existence n'est pas prévue par les statuts de l'organisation professionnelle ;
 c) l'entité à laquelle elle adhère est une structure territoriale statutaire

 **

* L'absence de salariés ne signifie pas pour autant que l'entreprise ne relève pas de la branche

** Le cas échéant, la liste des structures et des organisations qui entrent dans au moins un des cas de figure mentionnés ci-dessus est renseignée à l'annexe I

Paraphe pour identification



Ministère du travail

**Fiche de synthèse des contrôles effectués par le
commissaire aux comptes dans le cadre de la
mesure de l'audience des organisations
professionnelles d'employeurs**

Article R. 2152-6 du Code du Travail

II- Nombre d'entreprises adhérentes employant au moins un salarié et nombre total de salariés de ces mêmes entreprises

Méthode de contrôle (cochez la case correspondante) :

Exhaustive Echantillon

Si échantillon, **nombre** des entreprises adhérentes contrôlées :
Si échantillon, **nombre** des effectifs des entreprises contrôlées :

Si échantillon, **part** en pourcentage des entreprises contrôlées sur l'ensemble des entreprises déclarées :

Si échantillon, **part** en pourcentage des effectifs des entreprises contrôlées sur l'ensemble des salariés déclarés :

1- Entreprises déclarées à tort comme employant au moins un salarié au regard des données sociales (nombre et part)

2- Ecart constaté entre les effectifs salariés totaux déclarés par rapport à ceux figurant dans les données sociales :

i. Si la déclaration est surestimée (nombre et taux)

ii. Si la déclaration est sous-estimée (nombre et taux)

III- Nombre d'entreprises adhérentes employant moins de onze salariés ^{1) 2)}

Méthode de contrôle (cochez la case correspondante) :

Exhaustive Echantillon

Si échantillon, **nombre** des entreprises adhérentes contrôlées :
Si échantillon, **nombre** des effectifs des entreprises contrôlées :

Si échantillon, **part** en pourcentage des entreprises contrôlées sur l'ensemble des entreprises déclarées :

Si échantillon, **part** en pourcentage des effectifs des entreprises contrôlées sur l'ensemble des salariés déclarés :

1- Entreprises déclarées à tort comme employant moins de onze salariés au regard des données sociales (nombre et part) :

1) Entreprises employant entre 0 et 10 salariés

2) Pour les organisations relevant des branches et secteurs agricoles (formulaires "FAgri"), le contrôle portant sur le nombre d'entreprises adhérentes de moins de onze salariés est sans objet.

Paraphe pour identification

ANNEXE II



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau Branche

F1 BR

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

I - Nombre total d'entreprises adhérentes dans le champ de la brancheNom de l'organisation
professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

IDCC ou n° de PAB ou du PUN

Libellé

Branche ou périmètre assimilable à la branche
ou nom du périmètre utile à la négociation :**Répartition de l'ensemble des entreprises adhérentes par département**

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre total d'entreprises** adhérentes	Dont nombre d'entreprises** employant au moins 1 salarié	Dont nombre d'entreprises** employant entre 0 et 10 salariés *
01 AIN			
02 AISNE			
03 ALLIER			
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE			
05 HAUTES-ALPES			
06 ALPES-MARITIMES			
07 ARDECHE			
08 ARDENNES			
09 ARIEGE			
10 AUBE			
11 AUDE			
12 AVEYRON			
13 BOUCHES DU RHONE			
14 CALVADOS			
15 CANTAL			
16 CHARENTE			
17 CHARENTE-MARITIME			
18 CHER			
19 CORREZE			
2A CORSE-DU-SUD			
2B HAUTE-CORSE			
21 COTE-D'OR			
22 COTES-D'ARMOR			
23 CREUSE			
24 DORDOGNE			
25 DOUBS			
26 DROME			
27 EURE			
28 EURE-ET-LOIR			
29 FINISTERE			
30 GARD			
31 HAUTE-GARONNE			
32 GERS			
33 GIRONDE			
34 HERAULT			
35 ILE-ET-VILAINE			
36 INDRE			
37 INDRE-ET-LOIR			
38 ISERE			
39 JURA			
40 LANDES			
41 LOIR-ET-CHER			
42 LOIRE			
43 HAUTE-LOIRE			
44 LOIRE-ATLANTIQUE			
45 LOIRET			
46 LOT			
47 LOT-ET-GARONNE			
48 LOZERE			

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :

49 MAINE-ET-LOIRE			
50 MANCHE			
51 MARNE			
52 HAUTE-MARNE			
53 MAYENNE			
54 MEURTHE-ET-MOSELLE			
55 MEUSE			
56 MORBIHAN			
57 MOSELLE			
58 NIEVRE			
59 NORD			
60 OISE			
61 ORNE			
62 PAS-DE-CALAIS			
63 PUY-DE-DOME			
64 PYRENEES-ATLANTIQUE			
65 HAUTES-PYRENEES			
66 PYRENEES-ORIENTALES			
67 BAS-RHIN			
68 HAUT-RHIN			
69 RHONE			
70 HAUTE-SAONE			
71 SAONE-ET-LOIRE			
72 SARTHE			
73 SAVOIE			
74 HAUTE-SAVOIE			
75 PARIS			
76 SEINE-MARITIME			
77 SEINE-ET-MARNE			
78 YVELINES			
79 DEUX-SEVRES			
80 SOMME			
81 TARN			
82 TARN-ET-GARONNE			
83 VAR			
84 VAUCLUSE			
85 VENDEE			
86 VIENNE			
87 HAUTE-VIENNE			
88 VOSGES			
89 YONNE			
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT			
91 ESSONNE			
92 HAUTS-DE-SEINE			
93 SEINE-SAINT-DENIS			
94 VAL-DE-MARNE			
95 VAL-D'OISE			
971 GUADELOUPE			
972 MARTINIQUE			
973 GUYANE			
974 REUNION			
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON			
976 MAYOTTE			
977 SAINT-BARTHELEMY			
978 SAINT-MARTIN			
TOTAL			

* Pour les candidatures portant sur des branches ayant mis en place par accord une commission paritaire régionale au sens de l'article L.23-111-1 du code du travail, la déclaration du nombre d'entreprises employant entre 0 et 10 salariés est facultative. La liste des branches concernées est consultable sur le site www.representativitepatronale.travail.gouv.fr. Si vous choisissez de ne pas déclarer ces données, veuillez indiquer « 0 » dans chacun des champs concernés.

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
**Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau Branche**

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F1 BR

II- Nombre total de salariés des entreprises adhérentes dans le champ de la branche

Nom de l'organisation
professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Branche ou périmètre assimilable à la branche
ou périmètre utile à la négociation:

IDCC ou n° de PAB ou du PUN

Libellé

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Nombre total de salariés* des entreprises adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau Branche

F1 BR

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

III- Liste des structures territoriales statutaires et des organisations professionnelles non candidates dans le champ de la branche prises en compte pour la mesure de l'audience

Form fields for candidate organization details: Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate, Siret, IDCC ou n° de PAB ou du PUN Libellé, Branche ou périmètre assimilable à la branche ou périmètre utile à la négociation.

Summary table with columns: Nbre d'entreprises** directement adhérentes à la structure territoriale, Effectif salariés * des entreprises directement adhérentes à la structure territoriale, Nbre d'entreprises** directement adhérentes à l'organisation professionnelle non candidate, Effectif salariés * des entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle non candidate. Includes a TOTAL row.

* Effectif salariés titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes
** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Main data table with 5 columns: Nom de la structure territoriale statutaire, Nbre d'entreprises** directement adhérentes à la structure territoriale, Effectif salariés * des entreprises directement adhérentes à la structure territoriale, Nom de l'organisation professionnelle adhérente, non candidate, Nbre d'entreprises** directement adhérentes à l'organisation professionnelle non candidate, Effectif salariés * des entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle non candidate.

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
**Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
 Niveau Branche**

**Formulaire relatif aux entreprises directement adhérentes de l'organisation
 professionnelle candidate**

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F2 BR

**I - Nombre d'entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle candidate
 dans le champ de la branche**

Nom de l'organisation
 professionnelle d'employeurs
 candidate :

Siret :

IDCC ou n°de PAB ou du PUN

Libellé

Branche ou périmètre assimilable à
 la branche ou périmètre utile à la
 négociation:

Répartition des entreprises directement adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes	Dont nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant au moins 1 salarié	Dont nombre d'entreprises** employant entre 0 et 10 salariés*
01 AIN			
02 AISNE			
03 ALLIER			
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE			
05 HAUTES-ALPES			
06 ALPES-MARITIMES			
07 ARDECHE			
08 ARDENNES			
09 ARIEGE			
10 AUBE			
11 AUDE			
12 AVEYRON			
13 BOUCHES DU RHONE			
14 CALVADOS			
15 CANTAL			
16 CHARENTE			
17 CHARENTE-MARITIME			
18 CHER			
19 CORREZE			
2A CORSE-DU-SUD			
2B HAUTE-CORSE			
21 COTE-D'OR			
22 COTES-D'ARMOR			
23 CREUSE			
24 DORDOGNE			
25 DOUBS			
26 DROME			
27 EURE			
28 EURE-ET-LOIR			
29 FINISTERE			
30 GARD			
31 HAUTE-GARONNE			
32 GERS			
33 GIRONDE			
34 HERAULT			
35 ILE-ET-VILAINE			
36 INDRE			
37 INDRE-ET-LOIR			
38 ISERE			
39 JURA			
40 LANDES			
41 LOIR-ET-CHER			
42 LOIRE			

Prénom, nom, date et signature
 du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
 identification du Commissaire aux Comptes :

43 HAUTE-LOIRE			
44 LOIRE-ATLANTIQUE			
45 LOIRET			
46 LOT			
47 LOT-ET-GARONNE			
48 LOZERE			
49 MAINE-ET-LOIRE			
50 MANCHE			
51 MARNE			
52 HAUTE-MARNE			
53 MAYENNE			
54 MEURTHE-ET-MOSELLE			
55 MEUSE			
56 MORBIHAN			
57 MOSELLE			
58 NIEVRE			
59 NORD			
60 OISE			
61 ORNE			
62 PAS-DE-CALAIS			
63 PUY-DE-DOME			
64 PYRENEES-ATLANTIQUE			
65 HAUTES-PYRENEES			
66 PYRENEES-ORIENTALES			
67 BAS-RHIN			
68 HAUT-RHIN			
69 RHONE			
70 HAUTE-SAONE			
71 SAONE-ET-LOIRE			
72 SARTHE			
73 SAVOIE			
74 HAUTE-SAVOIE			
75 PARIS			
76 SEINE-MARITIME			
77 SEINE-ET-MARNE			
78 YVELINES			
79 DEUX-SEVRES			
80 SOMME			
81 TARN			
82 TARN-ET-GARONNE			
83 VAR			
84 VAUCLUSE			
85 VENDEE			
86 VIENNE			
87 HAUTE-VIENNE			
88 VOSGES			
89 YONNE			
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT			
91 ESSONNE			
92 HAUTS-DE-SEINE			
93 SEINE-SAINT-DENIS			
94 VAL-DE-MARNE			
95 VAL-D'OISE			
971 GUADELOUPE			
972 MARTINIQUE			
973 GUYANE			
974 REUNION			
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON			
976 MAYOTTE			
977 SAINT-BARTHELEMY			
978 SAINT-MARTIN			
TOTAL			

* Pour les candidatures portant sur des branches ayant mis en place par accord une commission paritaire régionale au sens de l'article L.23-111-1 du code du travail, la déclaration du nombre d'entreprises employant entre 0 et 10 salariés est facultative. La liste des branches concernées est consultable sur le site www.representativitepatronale.travail.gouv.fr. Si vous choisissez de ne pas déclarer ces données, veuillez indiquer « 0 » dans chacun des champs concernés.

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
**Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau Branche**

Formulaire relatif aux entreprises directement adhérentes de l'organisation professionnelle candidate

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F2 BR

II- Nombre de salariés des entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle candidate dans le champ de la branche

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

IDCC ou n° de PAB ou du PUN

Libellé

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou périmètre utile à la négociation:

Nombre total de salariés* des entreprises adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour l'identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate au niveau d'une branche

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F3 BR

I - Nombre d'entreprises directement adhérentes à la struture territoriale ou à l'organisation professionnelle dans le champ de la branche

Nom de l'organisation professionnelle non candidate ou de la structure territoriale statutaire :

Siret :

IDCC ou n° de PAB ou du PUN Libellé

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou périmètre utile à la négociation:

Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale

Répartition des entreprises directement adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre total d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes	Dont nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant au moins 1 salarié	Dont nombre d'entreprises** adhérentes employant entre 0 et 10 salariés*
01 AIN			
02 AISNE			
03 ALLIER			
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE			
05 HAUTES-ALPES			
06 ALPES-MARITIMES			
07 ARDECHE			
08 ARDENNES			
09 ARIEGE			
10 AUBE			
11 AUDE			
12 AVEYRON			
13 BOUCHES DU RHONE			
14 CALVADOS			
15 CANTAL			
16 CHARENTE			
17 CHARENTE-MARITIME			
18 CHER			
19 CORREZE			
2A CORSE-DU-SUD			
2B HAUTE-CORSE			
21 COTE-D'OR			
22 COTES-D'ARMOR			
23 CREUSE			
24 DORDOGNE			
25 DOUBS			
26 DROME			
27 EURE			
28 EURE-ET-LOIR			
29 FINISTERE			
30 GARD			
31 HAUTE-GARONNE			
32 GERS			
33 GIRONDE			
34 HERAULT			
35 ILE-ET-VILAINE			
36 INDRE			
37 INDRE-ET-LOIR			
38 ISERE			

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour l'identification du Commissaire aux Comptes :

39 JURA			
40 LANDES			
41 LOIR-ET-CHER			
42 LOIRE			
43 HAUTE-LOIRE			
44 LOIRE-ATLANTIQUE			
45 LOIRET			
46 LOT			
47 LOT-ET-GARONNE			
48 LOZERE			
49 MAINE-ET-LOIRE			
50 MANCHE			
51 MARNE			
52 HAUTE-MARNE			
53 MAYENNE			
54 MEURTHE-ET-MOSELLE			
55 MEUSE			
56 MORBIHAN			
57 MOSELLE			
58 NIEVRE			
59 NORD			
60 OISE			
61 ORNE			
62 PAS-DE-CALAIS			
63 PUY-DE-DOME			
64 PYRENEES-ATLANTIQUE			
65 HAUTES-PYRENEES			
66 PYRENEES-ORIENTALES			
67 BAS-RHIN			
68 HAUT-RHIN			
69 RHONE			
70 HAUTE-SAONE			
71 SAONE-ET-LOIRE			
72 SARTHE			
73 SAVOIE			
74 HAUTE-SAVOIE			
75 PARIS			
76 SEINE-MARITIME			
77 SEINE-ET-MARNE			
78 YVELINES			
79 DEUX-SEVRES			
80 SOMME			
81 TARN			
82 TARN-ET-GARONNE			
83 VAR			
84 VAUCLUSE			
85 VENDEE			
86 VIENNE			
87 HAUTE-VIENNE			
88 VOSGES			
89 YONNE			
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT			
91 ESSONNE			
92 HAUTS-DE-SEINE			
93 SEINE-SAINT-DENIS			
94 VAL-DE-MARNE			
95 VAL-D'OISE			
971 GUADELOUPE			
972 MARTINIQUE			
973 GUYANE			
974 REUNION			
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON			
976 MAYOTTE			
977 SAINT-BARTHELEMY			
978 SAINT-MARTIN			
TOTAL			

* Pour les candidatures portant sur des branches ayant mis en place par accord une commission paritaire régionale au sens de l'article L.23-111-1 du code du travail, la déclaration du nombre d'entreprises employant entre 0 et 10 salariés est facultative. La liste des branches concernées est consultable sur le site www.representativite-patronale.travail.gouv.fr. Si vous choisissez de ne pas déclarer ces données, veuillez indiquer « 0 » dans chacun des champs concernés.

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate au niveau d'une branche

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F3 BR

II- Nombre de salariés des entreprises directement adhérentes à la structure territoriale ou à l'organisation professionnelle dans le champ de la branche

Nom de l'organisation professionnelle non candidate ou de la structure territoriale statutaire :

Empty text box for organization name

Siret :

Empty text box for Siret

IDCC ou n° de PAB ou du PUN

Libellé

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou périmètre utile à la négociation:

Empty text box for branch information

Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale

Empty text box for adhering organization name

Nombre total de salariés* des entreprises directement adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédent l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Empty text box for total number of employees

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Empty box for mandataire signature

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :

Empty box for auditor signature



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate au niveau d'une branche

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F3 BR

III- Liste des structures territoriales statutaires et des organisations professionnelles adhérentes

Form fields for: Nom de l'organisation professionnelle non candidate ou de la structure territoriale statutaire; Siret; Branche ou périmètre assimilable à la branche ou périmètre utile à la négociation; Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale.

Table with 2 columns: Nom de la structure territoriale statutaire, Nom de l'organisation professionnelle. Multiple empty rows for data entry.

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Secteur agricole

Formulaire de candidature

F1 Agri

Article L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

I- Nombre total d'entreprises adhérentes dans le champ du secteur d'activités ou de la convention collective

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Secteur d'activités agricoles :

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation :

[Empty box for Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate]	
[Empty box for Siret]	
[Empty box for Secteur d'activités agricoles]	
IDCC ou n° de PAB ou du PUN	Libellé
[Empty box]	[Empty box]

Répartition de l'ensemble des entreprises adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre d'entreprises** adhérentes employant au moins 1 salarié
01 AIN	
02 AISNE	
03 ALLIER	
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	
05 HAUTES-ALPES	
06 ALPES-MARITIMES	
07 ARDECHE	
08 ARDENNES	
09 ARIEGE	
10 AUBE	
11 AUDE	
12 AVEYRON	
13 BOUCHES DU RHONE	
14 CALVADOS	
15 CANTAL	
16 CHARENTE	
17 CHARENTE-MARITIME	
18 CHER	
19 CORREZE	
2A CORSE-DU-SUD	
2B HAUTE-CORSE	
21 COTE-D'OR	
22 COTES-D'ARMOR	
23 CREUSE	
24 DORDOGNE	
25 DOUBS	
26 DROME	
27 EURE	
28 EURE-ET-LOIR	
29 FINISTERE	
30 GARD	
31 HAUTE-GARONNE	
32 GERS	
33 GIRONDE	
34 HERAULT	
35 ILE-ET-VILAINE	
36 INDR	
37 INDR	
38 ISERE	
39 JURA	
40 LANDES	
41 LOIR-ET-CHER	
42 LOIRE	
43 HAUTE-LOIRE	
44 LOIRE-ATLANTIQUE	
45 LOIRET	
46 LOT	
47 LOT-ET-GARONNE	
48 LOZERE	
49 MAINE-ET-LOIRE	
50 MANCHE	
51 MARNE	
52 HAUTE-MARNE	
53 MAYENNE	
54 MEURTHE-ET-MOSELLE	
55 MEUSE	
56 MORBIHAN	
57 MOSELLE	
58 NIEVRE	
59 NORD	
60 OISE	
61 ORNE	
62 PAS-DE-CALAIS	
63 PUY-DE-DOME	
64 PYRENEES-ATLANTIQUE	
65 HAUTES-PYRENEES	
66 PYRENEES-ORIENTALES	
67 BAS-RHIN	
68 HAUT-RHIN	
69 RHONE	
70 HAUTE-SAONE	
71 SAONE-ET-LOIRE	
72 SARTHE	
73 SAVOIE	
74 HAUTE-SAVOIE	
75 PARIS	
76 SEINE-MARITIME	
77 SEINE-ET-MARNE	

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :

78 YVELINES	
79 DEUX-SEVRES	
80 SOMME	
81 TARN	
82 TARN-ET-GARONNE	
83 VAR	
84 VAUCLUSE	
85 VENDEE	
86 VIENNE	
87 HAUTE-VIENNE	
88 VOSGES	
89 YONNE	
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT	
91 ESSONNE	
92 HAUTS-DE-SEINE	
93 SEINE-SAINT-DENIS	
94 VAL-DE-MARNE	
95 VAL-D'OISE	
971 GUADELOUPE	
972 MARTINIQUE	
973 GUYANE	
974 REUNION	
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	
976 MAYOTTE	
977 SAINT-BARTHELEMY	
978 SAINT-MARTIN	
TOTAL	

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
**Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Secteur agricole**

F1 Agri

Formulaire de candidature

Article L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

II- Nombre total de salariés des entreprises adhérentes dans le champ du secteur d'activités ou de la convention collective

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Secteur d'activités :

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation :

IDCC ou n° de PAB ou du PUN

Libellé

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Nombre total de salariés * des entreprises adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédent l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Secteur agricole

Formulaire de candidature

F1 Agri

Article L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

III- Liste des structures territoriales statutaires et des organisations professionnelles dans le champ du secteur d'activités ou de la convention collective prises en compte pour la mesure de l'audience

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

[Empty text box for candidate organization name]

Siret :

[Empty text box for Siret number]

Secteur d'activités agricoles :

[Empty text box for agricultural sector]

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation :

[Empty text box for branch or perimeter]

Summary table with 5 columns: Nbre d'entreprises ** directement adhérentes à la structure territoriale, Effectif salariés * des entreprises directement adhérentes à la structure territoriale, Nom de l'organisation professionnelle adhérente, non candidate, Nbre d'entreprises** directement adhérentes à l'organisation professionnelle, Effectif salariés * des entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle. Includes a TOTAL row.

* Effectif salariés titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes
**Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Main data table with 5 columns: Nom de la structure territoriale statutaire, Nombre d'entreprises** directement adhérentes à la structure territoriale, Effectif salariés* des entreprises directement adhérentes à la structure territoriale, Nom de l'organisation professionnelle adhérente, non candidate, Nombre d'entreprises** directement adhérentes à l'organisation professionnelle, Effectif salariés* des entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle. Multiple empty rows for data entry.

Prénom, nom, date et signature du mandataire : [Empty signature box]

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes : [Empty signature box]



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Secteur agricole

Formulaire relatif aux entreprises directement adhérentes de
l'organisation professionnelle candidate

Article L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F2 Agri

I- Nombre total d'entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle candidate dans le champ du secteur d'activités ou de la convention collective

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Secteur d'activités agricoles :

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation :

IDCC ou n° de PAB ou du PUN	Libellé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Répartition des entreprises directement adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant au moins 1 salarié
01 AIN	
02 AISNE	
03 ALLIER	
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	
05 HAUTES-ALPES	
06 ALPES-MARITIMES	
07 ARDECHE	
08 ARDENNES	
09 ARIEGE	
10 AUBE	
11 AUDE	
12 AVEYRON	
13 BOUCHES DU RHONE	
14 CALVADOS	
15 CANTAL	
16 CHARENTE	
17 CHARENTE-MARITIME	
18 CHER	
19 CORREZE	
2A CORSE-DU-SUD	
2B HAUTE-CORSE	
21 COTE-D'OR	
22 COTES-D'ARMOR	
23 CREUSE	
24 DORDOGNE	
25 DOUBS	
26 DROME	
27 EURE	

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :

28 EURE-ET-LOIR	
29 FINISTERE	
30 GARD	
31 HAUTE-GARONNE	
32 GERS	
33 GIRONDE	
34 HERAULT	
35 ILE-ET-VILAINE	
36 INDRE	
37 INDRE-ET-LOIR	
38 ISERE	
39 JURA	
40 LANDES	
41 LOIR-ET-CHER	
42 LOIRE	
43 HAUTE-LOIRE	
44 LOIRE-ATLANTIQUE	
45 LOIRET	
46 LOT	
47 LOT-ET-GARONNE	
48 LOZERE	
49 MAINE-ET-LOIRE	
50 MANCHE	
51 MARNE	
52 HAUTE-MARNE	
53 MAYENNE	
54 MEURTHE-ET-MOSELLE	
55 MEUSE	
56 MORBIHAN	
57 MOSELLE	
58 NIEVRE	
59 NORD	
60 OISE	
61 ORNE	
62 PAS-DE-CALAIS	
63 PUY-DE-DOME	
64 PYRENEES-ATLANTIQUE	
65 HAUTES-PYRENEES	
66 PYRENEES-ORIENTALES	
67 BAS-RHIN	
68 HAUT-RHIN	
69 RHONE	
70 HAUTE-SAONE	
71 SAONE-ET-LOIRE	
72 SARTHE	
73 SAVOIE	
74 HAUTE-SAVOIE	
75 PARIS	
76 SEINE-MARITIME	
77 SEINE-ET-MARNE	
78 YVELINES	
79 DEUX-SEVRES	
80 SOMME	
81 TARN	
82 TARN-ET-GARONNE	

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

--

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :

--

83 VAR	
84 VAUCLUSE	
85 VENDEE	
86 VIENNE	
87 HAUTE-VIENNE	
88 VOSGES	
89 YONNE	
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT	
91 ESSONNE	
92 HAUTS-DE-SEINE	
93 SEINE-SAINT-DENIS	
94 VAL-DE-MARNE	
95 VAL-D'OISE	
971 GUADELOUPE	
972 MARTINIQUE	
973 GUYANE	
974 REUNION	
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	
976 MAYOTTE	
977 SAINT-BARTHELEMY	
978 SAINT-MARTIN	
TOTAL	

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

--

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :

--



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Secteur agricole

Formulaire relatif aux entreprises directement adhérentes de
l'organisation professionnelle candidate

F2 Agri

Article L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

II- Nombre de salariés des entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle candidate dans le champ du secteur d'activités ou de la convention collective

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Secteur d'activités :

IDCC ou n° de PAB ou du PUN

Libellé

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Nombre total de salariés * des entreprises directement adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Secteur agricole

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate

Article L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F3 Agri

I- Nombre d'entreprises directement adhérentes à la structure territoriale ou à l'organisation professionnelle dans le champ du secteur d'activités ou de la convention collective

Nom de l'organisation professionnelle ou de la structure territoriale statutaire :

Siret :

Secteur d'activités agricoles :

Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation :

DCC ou n°de PAB ou du PUN Libellé

Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale

Répartition des entreprises directement adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant au moins 1 salarié
01 AIN	
02 AISNE	
03 ALLIER	
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	
05 HAUTES-ALPES	
06 ALPES-MARITIMES	
07 ARDECHE	
08 ARDENNES	
09 ARIEGE	
10 AUBE	
11 AUDE	
12 AVEYRON	
13 BOUCHES DU RHONE	
14 CALVADOS	
15 CANTAL	
16 CHARENTE	
17 CHARENTE-MARITIME	
18 CHER	
19 CORREZE	
2A CORSE-DU-SUD	
2B HAUTE-CORSE	
21 COTE-D'OR	
22 COTES-D'ARMOR	
23 CREUSE	
24 DORDOGNE	
25 DOUBS	
26 DROME	
27 EURE	
28 EURE-ET-LOIR	
29 FINISTERE	
30 GARD	
31 HAUTE-GARONNE	
32 GERS	
33 GIRONDE	
34 HERAULT	
35 ILE-ET-VILAINE	
36 INDRE	
37 INDRE-ET-LOIR	
38 ISERE	
39 JURA	
40 LANDES	
41 LOIR-ET-CHER	
42 LOIRE	
43 HAUTE-LOIRE	
44 LOIRE-ATLANTIQUE	
45 LOIRET	
46 LOT	
47 LOT-ET-GARONNE	
48 LOZERE	
49 MAINE-ET-LOIRE	

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour l'identification du Commissaire aux Comptes :

50 MANCHE	
51 MARNE	
52 HAUTE-MARNE	
53 MAYENNE	
54 MEURTHE-ET-MOSELLE	
55 MEUSE	
56 MORBIHAN	
57 MOSELLE	
58 NIEVRE	
59 NORD	
60 OISE	
61 ORNE	
62 PAS-DE-CALAIS	
63 PUY-DE-DOME	
64 PYRENEES-ATLANTIQUE	
65 HAUTES-PYRENEES	
66 PYRENEES-ORIENTALES	
67 BAS-RHIN	
68 HAUT-RHIN	
69 RHONE	
70 HAUTE-SAONE	
71 SAONE-ET-LOIRE	
72 SARTHE	
73 SAVOIE	
74 HAUTE-SAVOIE	
75 PARIS	
76 SEINE-MARITIME	
77 SEINE-ET-MARNE	
78 YVELINES	
79 DEUX-SEVRES	
80 SOMME	
81 TARN	
82 TARN-ET-GARONNE	
83 VAR	
84 VAUCLUSE	
85 VENDEE	
86 VIENNE	
87 HAUTE-VIENNE	
88 VOSGES	
89 YONNE	
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT	
91 ESSONNE	
92 HAUTS-DE-SEINE	
93 SEINE-SAINT-DENIS	
94 VAL-DE-MARNE	
95 VAL-D'OISE	
971 GUADELOUPE	
972 MARTINIQUE	
973 GUYANE	
974 REUNION	
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	
976 MAYOTTE	
977 SAINT-BARTHELEMY	
978 SAINT-MARTIN	
TOTAL	

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Secteur agricole

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate

F3 Agri

Article L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

II- Nombre de salariés des entreprises directement adhérentes à la structure territoriale ou à l'organisation professionnelle dans le champ du secteur d'activités ou de la convention collective

Nom de l'organisation professionnelle ou de la structure territoriale statutaire :	<input type="text"/>	
Siret :	<input type="text"/>	
Secteur d'activités :	<input type="text"/>	
	IDCC ou n° de PAB ou du PUN	Libellé
Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale	<input type="text"/>	

Nombre total de salariés* des entreprises directement adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour l'identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate au niveau d'une branche

Articles L. 2151-1 et L. 2152-1 du Code du Travail

F3 Agri

III- Liste des structures territoriales statutaires et des organisations professionnelles adhérentes

Form fields for: Nom de l'organisation professionnelle ou de la structure territoriale statutaire, Siret, Branche ou périmètre assimilable à la branche ou nom du périmètre utile à la négociation, Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale

Table with 2 columns: Nom de la structure territoriale statutaire, Nom de l'organisation professionnelle

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau National interprofessionnel

F1 NI

Formulaire de candidature

Articles L. 2151-1 et L. 2152-4 du Code du Travail

I- Nombre total d'entreprises adhérentes

Nom de l'organisation
 professionnelle d'employeurs
 candidate :

Siret :

Répartition de l'ensemble des entreprises adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre total d'entreprises adhérentes**	Dont nombre d'entreprises** employant au moins 1 salarié	Dont nombre d'entreprises** employant entre 0 et 10 salariés
01 AIN			
02 AISNE			
03 ALLIER			
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE			
05 HAUTES-ALPES			
06 ALPES-MARITIMES			
07 ARDECHE			
08 ARDENNES			
09 ARIEGE			
10 AUBE			
11 AUDE			
12 AVEYRON			
13 BOUCHES DU RHONE			
14 CALVADOS			
15 CANTAL			
16 CHARENTE			
17 CHARENTE-MARITIME			
18 CHER			
19 CORREZE			
2A CORSE-DU-SUD			
2B HAUTE-CORSE			
21 COTE-D'OR			
22 COTES-D'ARMOR			
23 CREUSE			
24 DORDOGNE			
25 DOUBS			
26 DROME			
27 EURE			
28 EURE-ET-LOIR			
29 FINISTERE			
30 GARD			
31 HAUTE-GARONNE			
32 GERS			
33 GIRONDE			
34 HERAULT			
35 ILE-ET-VILAINE			
36 INDRE			
37 INDRE-ET-LOIR			
38 ISERE			
39 JURA			
40 LANDES			
41 LOIR-ET-CHER			
42 LOIRE			
43 HAUTE-LOIRE			
44 LOIRE-ATLANTIQUE			
45 LOIRET			
46 LOT			
47 LOT-ET-GARONNE			
48 LOZERE			
49 MAINE-ET-LOIRE			
50 MANCHE			
51 MARNE			
52 HAUTE-MARNE			
53 MAYENNE			

Prénom, nom, date et signature
 du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
 identification du Commissaire aux Comptes :

54 MEURTHE-ET-MOSELLE			
55 MEUSE			
56 MORBIHAN			
57 MOSELLE			
58 NIEVRE			
59 NORD			
60 OISE			
61 ORNE			
62 PAS-DE-CALAIS			
63 PUY-DE-DOME			
64 PYRENEES-ATLANTIQUE			
65 HAUTES-PYRENEES			
66 PYRENEES-ORIENTALES			
67 BAS-RHIN			
68 HAUT-RHIN			
69 RHONE			
70 HAUTE-SAONE			
71 SAONE-ET-LOIRE			
72 SARTHE			
73 SAVOIE			
74 HAUTE-SAVOIE			
75 PARIS			
76 SEINE-MARITIME			
77 SEINE-ET-MARNE			
78 YVELINES			
79 DEUX-SEVRES			
80 SOMME			
81 TARN			
82 TARN-ET-GARONNE			
83 VAR			
84 VAUCLUSE			
85 VENDEE			
86 VIENNE			
87 HAUTE-VIENNE			
88 VOSGES			
89 YONNE			
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT			
91 ESSONNE			
92 HAUTS-DE-SEINE			
93 SEINE-SAINT-DENIS			
94 VAL-DE-MARNE			
95 VAL-D'OISE			
971 GUADELOUPE			
972 MARTINIQUE			
973 GUYANE			
974 REUNION			
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON			
976 MAYOTTE			
977 SAINT-BARTHELEMY			
978 SAINT-MARTIN			
TOTAL			

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau National interprofessionnel

Formulaire de candidature

Articles L. 2151-1 et L. 2152-4 du Code du Travail

F1 NI

II- Nombre total de salariés des entreprises adhérentes

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Nombre total de salariés* des entreprises adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau National interprofessionnel
Formulaire relatif aux entreprises directement adhérentes de l'organisation professionnelle candidate

F2 NI

Articles L. 2151-1 et L. 2152-4 du Code du Travail

I- Nombre total d'entreprises directement adhérentes à l'organisation professionnelle candidate

Nom de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Répartition des entreprises directement adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente

Nom du département	Nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes	Dont nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant au moins 1 salarié	Dont nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant entre 0 et 10 salariés
01 AIN			
02 AISNE			
03 ALLIER			
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE			
05 HAUTES-ALPES			
06 ALPES-MARITIMES			
07 ARDECHE			
08 ARDENNES			
09 ARIEGE			
10 AUBE			
11 AUDE			
12 AVEYRON			
13 BOUCHES DU RHONE			
14 CALVADOS			
15 CANTAL			
16 CHARENTE			
17 CHARENTE-MARITIME			
18 CHER			
19 CORREZE			
2A CORSE-DU-SUD			
2B HAUTE-CORSE			
21 COTE-D'OR			
22 COTES-D'ARMOR			
23 CREUSE			
24 DORDOGNE			
25 DOUBS			
26 DROME			
27 EURE			
28 EURE-ET-LOIR			
29 FINISTERE			
30 GARD			
31 HAUTE-GARONNE			
32 GERS			
33 GIRONDE			
34 HERAULT			
35 ILE-ET-VILAINE			
36 INDRE			
37 INDRE-ET-LOIR			
38 ISERE			
39 JURA			
40 LANDES			
41 LOIR-ET-CHER			
42 LOIRE			
43 HAUTE-LOIRE			
44 LOIRE-ATLANTIQUE			
45 LOIRET			

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour l'identification du Commissaire aux Comptes :

46 LOT			
47 LOT-ET-GARONNE			
48 LOZERE			
49 MAINE-ET-LOIRE			
50 MANCHE			
51 MARNE			
52 HAUTE-MARNE			
53 MAYENNE			
54 MEURTHE-ET-MOSELLE			
55 MEUSE			
56 MORBIHAN			
57 MOSELLE			
58 NIEVRE			
59 NORD			
60 OISE			
61 ORNE			
62 PAS-DE-CALAIS			
63 PUY-DE-DOME			
64 PYRENEES-ATLANTIQUE			
65 HAUTES-PYRENEES			
66 PYRENEES-ORIENTALES			
67 BAS-RHIN			
68 HAUT-RHIN			
69 RHONE			
70 HAUTE-SAONE			
71 SAONE-ET-LOIRE			
72 SARTHE			
73 SAVOIE			
74 HAUTE-SAVOIE			
75 PARIS			
76 SEINE-MARITIME			
77 SEINE-ET-MARNE			
78 YVELINES			
79 DEUX-SEVRES			
80 SOMME			
81 TARN			
82 TARN-ET-GARONNE			
83 VAR			
84 VAUCLUSE			
85 VENDEE			
86 VIENNE			
87 HAUTE-VIENNE			
88 VOSGES			
89 YONNE			
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT			
91 ESSONNE			
92 HAUTS-DE-SEINE			
93 SEINE-SAINT-DENIS			
94 VAL-DE-MARNE			
95 VAL-D'OISE			
971 GUADELOUPE			
972 MARTINIQUE			
973 GUYANE			
974 REUNION			
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON			
976 MAYOTTE			
977 SAINT-BARTHELEMY			
978 SAINT-MARTIN			
TOTAL			

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau National interprofessionnel

Formulaire relatif aux entreprises directement adhérentes de
l'organisation professionnelle candidate

F2 NI

Articles L. 2151-1 et L. 2152-4 du Code du Travail

**II- Nombre de salariés des entreprises directement adhérentes
à l'organisation professionnelle candidate**

Nom de l'organisation
professionnelle d'employeurs candidate :

Siret :

Nombre total de salariés* des entreprises directement adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités
Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs
Niveau National interprofessionnel

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate au niveau interprofessionnel

Articles L. 2151-1 et L. 2152-4 du Code du Travail

F3 NI

I- Nombre d'entreprises directement adhérentes à la structure territoriale ou à l'organisation professionnelle non candidate

Nom de l'organisation professionnelle non candidate ou de la structure territoriale statutaire :

Siret :

Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale

Répartition des entreprises directement adhérentes par département

** Le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L.2152-5. Pour être pris en compte, l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature prévue à l'article L. 2152-5 l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente.

Nom du département	Nombre total d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes	Dont nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant au moins 1 salarié	Dont nombre d'entreprises** <u>directement</u> adhérentes employant entre 0 et 10 salariés
01 AIN			
02 AISNE			
03 ALLIER			
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE			
05 HAUTES-ALPES			
06 ALPES-MARITIMES			
07 ARDECHE			
08 ARDENNES			
09 ARIEGE			
10 AUBE			
11 AUDE			
12 AVEYRON			
13 BOUCHES DU RHONE			
14 CALVADOS			
15 CANTAL			
16 CHARENTE			
17 CHARENTE-MARITIME			
18 CHER			
19 CORREZE			
2A CORSE-DU-SUD			
2B HAUTE-CORSE			
21 COTE-D'OR			
22 COTES-D'ARMOR			
23 CREUSE			
24 DORDOGNE			
25 DOUBS			
26 DROME			
27 EURE			
28 EURE-ET-LOIR			
29 FINISTERE			
30 GARD			
31 HAUTE-GARONNE			
32 GERS			
33 GIRONDE			
34 HERAULT			
35 ILE-ET-VILAINE			
36 INDRE			
37 INDRE-ET-LOIR			
38 ISERE			
39 JURA			
40 LANDES			
41 LOIR-ET-CHER			
42 LOIRE			
43 HAUTE-LOIRE			
44 LOIRE-ATLANTIQUE			
45 LOIRET			
46 LOT			
47 LOT-ET-GARONNE			
48 LOZERE			
49 MAINE-ET-LOIRE			
50 MANCHE			
51 MARNE			
52 HAUTE-MARNE			
53 MAYENNE			
54 MEURTHE-ET-MOSELLE			

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :

55 MEUSE			
56 MORBIHAN			
57 MOSELLE			
58 NIEVRE			
59 NORD			
60 OISE			
61 ORNE			
62 PAS-DE-CALAIS			
63 PUY-DE-DOME			
64 PYRENEES-ATLANTIQUE			
65 HAUTES-PYRENEES			
66 PYRENEES-ORIENTALES			
67 BAS-RHIN			
68 HAUT-RHIN			
69 RHONE			
70 HAUTE-SAONE			
71 SAONE-ET-LOIRE			
72 SARTHE			
73 SAVOIE			
74 HAUTE-SAVOIE			
75 PARIS			
76 SEINE-MARITIME			
77 SEINE-ET-MARNE			
78 YVELINES			
79 DEUX-SEVRES			
80 SOMME			
81 TARN			
82 TARN-ET-GARONNE			
83 VAR			
84 VAUCLUSE			
85 VENDEE			
86 VIENNE			
87 HAUTE-VIENNE			
88 VOSGES			
89 YONNE			
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT			
91 ESSONNE			
92 HAUTS-DE-SEINE			
93 SEINE-SAINT-DENIS			
94 VAL-DE-MARNE			
95 VAL-D'OISE			
971 GUADELOUPE			
972 MARTINIQUE			
973 GUYANE			
974 REUNION			
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON			
976 MAYOTTE			
977 SAINT-BARTHELEMY			
978 SAINT-MARTIN			
TOTAL			

Prénom, nom, date et signature
du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour
l'identification du Commissaire aux Comptes :



Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

Formulaire relatif aux structures territoriales statutaires et aux organisations professionnelles non candidates prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle candidate au niveau interprofessionnel

F3 NI

Articles L. 2151-1 et L. 2152-4 du Code du Travail

II- Nombre de salariés des entreprises directement adhérentes à la structure territoriale ou à l'organisation professionnelle non candidate

Nom de l'organisation professionnelle non candidate ou de la structure territoriale statutaire :

Siret :

Nom de l'organisation professionnelle à laquelle adhère votre organisation professionnelle ou votre structure territoriale

Nombre total de salariés* des entreprises directement adhérentes

* Titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes

Prénom, nom, date et signature du mandataire :

Prénom, nom, date et signature pour identification du Commissaire aux Comptes :

